

3160 Lacs et mares dystrophes naturels

CORINE : 22.14

EUNIS : C1.4

CRITERES DIAGNOSTICS ET CONSEILS POUR LA CARTOGRAPHIE

Description :

En Bretagne, cet habitat correspond à des mares et dépressions en eau de certaines tourbières. Leurs eaux sont qualifiées de « dystrophes », c'est-à-dire qu'elles sont pauvres en sels minéraux mais enrichies en acides humiques suite au lessivage des terres tourbeuses adjacentes. La richesse en acides humiques se traduit par la couleur brune de l'eau. Généralement de taille réduite et peu profondes, ces mares de milieux tourbeux peuvent s'assécher en période estivale.

La flore des mares dystrophes est caractérisée par des mousses (sphaignes), la Petite utriculaire (*Utricularia minor*) et le Rubanier nain (*Sparganium minimum*). Les utriculaires sont des plantes aquatiques particulières : leurs feuilles restent toujours sous l'eau, seules leurs hampes florales dépassent de la surface de l'eau. Il s'agit de plantes carnivores. A la base de leurs feuilles découpées en lanières se trouvent des petites outres, les « utricules », qui correspondent à des pièges aspirant des petits crustacés aquatiques.

Les mares dystrophes et les espèces végétales qui les caractérisent sont rares en Bretagne. Le Rubanier nain n'existe ainsi que dans une seule localité bretonne, dans le marais de la Platière en Saint-Dolay. *Utricularia minor* est également une espèce rare et localisée, on la rencontre par exemple dans la tourbière du Vénec.



Mare à Rubanier nain, marais de la Platière en Saint-Dolay (©A. Lieurade, CBNB)

Définition extraite du Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne (EUR28) :

Lacs naturels de couleur brune à cause des acides humiques et situés principalement sur substrat tourbeux dans des tourbières ou dans des landes tourbeuses (*Utricularietalia*). Le pH est en général bas, de 3 à 6.

Habitats élémentaires des cahiers d'habitats :

1 seul habitat élémentaire, présent en Bretagne.

- 3160-1 Mares dystrophes naturelles

Divergences entre la définition originale (EUR28) et l'interprétation faite dans les cahiers d'habitats français :

Il n'y a pas de divergences entre la définition du manuel d'interprétation et les cahiers d'habitats, dans les deux seulement les communautés des *Utricularietea intermedio – minoris* sont rattachées à l'habitat d'intérêt communautaire.

En groupe de travail sur l'interprétation des habitats d'intérêt communautaire en France (MNHN, 2015), la question de l'intégration ou non d'autres types de végétation aquatique pouvant se rencontrer en eau dystrophe a été soulevée, mais aucune conclusion n'a été formulée pour le moment. L'interprétation des herbiers se développant dans les gouilles des tourbières a également été abordée ; il a été proposé de les inclure au sein de l'habitat 7110 « Tourbières hautes actives » pour tenir compte de la forte imbrication des communautés des tourbières acides (cette proposition reste à confirmer).

En Bretagne, il s'agira en premier lieu d'améliorer les connaissances sur ce type d'habitat ; dans l'état actuel des connaissances il est en effet difficile de savoir si en Bretagne les communautés à utriculaires se rencontrent en complexe avec d'autres communautés aquatiques et si la présence seule de ces dernières suffira à attester de la présence de l'habitat 3160 « eaux dystrophes ».

Groupelements végétaux indicateurs de l'habitat (Bretagne) :

UTRICULARIETEA INTERMEDIO – MINORIS Pietsch ex Krausch 1968

***Utricularietalia intermedio – minoris* Pietsch ex Krausch 1968**

***Sphagno cuspidati - Utricularion minoris* Müller & Görs 1960**

? *Sphagno - Utricularietum minoris* Fijalkowski 1960**

? *Utricularietum intermedio – minoris* (Pietsch 1965) Krausch 1968**

POTAMETEA PECTINATI Klika in Klika & Novák 1941

***Potametalia pectinati* Koch 1926**

Potamion polygonifolii Hartog & Segal 1964

Sparganietum minimi Schaaf 1925*

*Le rattachement du *Sparganietum minimi* Schaaf 1925 aux *Potametea pectinati* suit les propositions du Pordrome des végétations de France ; de nombreux auteurs classent cette association dans les *Utricularietea intermedio-minoris*.

Confusions possibles :

Peu de confusions possibles pour cet habitat caractérisé par une végétation particulière. La difficulté pour l'inventaire et la cartographie de cet habitat réside principalement dans la distinction des situations dans lesquels il conviendra de rattacher les herbiers à *Utricularia minor* ou *Sparganium minimum* à l'habitat UE 3160 de celles dans lesquelles on les intégrera au complexe des tourbières actives (habitat UE 7110).

Les utriculaires sont par ailleurs un groupe dont la détermination et l'observation sont difficiles, particulièrement pour *Utricularia minor* qui ne fleurit que rarement (cf. clé des utriculaires du Massif armoricain de MADY, 2009).

Les plans d'eau dystrophes sont souvent entourés de ceintures de végétation amphibie qui appartiennent généralement à des groupements du *Rhynchosporion albae* et du *Caricion lasiocarpae*, classés dans l'habitat d'intérêt communautaire 7140 « Tourbières de transition et tremblantes ». La question de l'inclusion de ces ceintures amphibies à l'habitat 3160 « Lacs et mares dystrophes » sera soumise au groupe de travail sur l'interprétation des habitats d'intérêt communautaire du MNHN.

Prise en compte de l'habitat dans les cartographies des sites Natura 2000 bretons :

La prise en compte de l'habitat dans les cartographies des sites Natura 2000 de Bretagne est insuffisante, il n'apparaît en effet dans aucune cartographie de manière distincte. Il est cependant mentionné dans la cartographie du site Natura 2000 des Monts d'Arrée et cartographié dans la carte de la réserve naturelle de la tourbière du Vénec (Durfort 2012). L'association à *Sparganium minimum* est présente de manière ponctuelle dans le marais de la Platière en Saint-Dolay (site Natura 2000 des marais de la Vilaine) (LIEURADE, 2010).

La commission européenne a demandé à la Bretagne de compléter son réseau de sites Natura 2000 pour améliorer la prise en compte de l'habitat. Il ne sera probablement pas nécessaire de désigner de nouveaux sites Natura 2000 pour suffire à l'exigence de l'Europe, des compléments d'inventaire et de cartographie dans des sites existants susceptibles de l'abriter seront probablement suffisants. Les localités connues d'*Utricularia minor* et *Sparganium minimum* pourraient permettre d'orienter les prospections.

Il sera cependant nécessaire d'attendre les conclusions du groupe de travail sur l'interprétation des habitats d'intérêt communautaire sur le traitement des communautés situées dans les gouilles de tourbière, situation prépondérante pour les communautés à *Utricularia minor* et *Sparganium minimum* en Bretagne.

Conseils pour l'inventaire et la cartographie de l'habitat :

La reconnaissance certaine de l'habitat nécessite la détermination des utriculaires, délicate et incertaine selon les années. Même si la détermination d'*Utricularia minor* est possible au stade végétatif, elle reste délicate et nécessite un examen minutieux des segments foliaires et des poils à l'intérieur des vésicules (MADY, 2009). La détection de la présence d'herbiers à utriculaires est difficile en absence d'individus fleuris, ce qui représente une difficulté supplémentaire pour l'inventaire et la cartographie de l'habitat UE 3160 « Lacs et mares dystrophes », caractérisé par *Utricularia minor* qui ne fleurit que rarement.

En Bretagne cet habitat se rencontre surtout sous forme de mares de petite taille au sein de complexes de tourbière à sphaignes. En attendant les conclusions finales du groupe de travail sur le rattachement aux habitats d'intérêt communautaire des herbiers à *Utricularia minor* et *Sparganium minimum* situées dans les gouilles des tourbières (inclusion dans l'habitat 7110 ou individualisation de l'habitat 3160), il est proposé de signaler la présence de ces communautés dans les cartographies, au minimum par un pointage des stations des espèces caractéristiques. *Utricularia minor* et *Sparganium minimum* sont en effet deux espèces à très forte valeur patrimoniale pour la Bretagne.

Le Conservatoire botanique interrogera également le MNHN et le groupe de travail sur l'inclusion ou non des ceintures de végétation amphibie dans l'habitat.

REPARTITION

Répartition à l'échelle de l'Union européenne

Carte ci-contre

Source : EEA, ETCBD | GEBCO, IHO-IOC GEBCO, NGS, DeLorme

Répartition à l'échelle du réseau de sites Natura 2000 français :

Source : INPN, Base Natura 2000 version 09/2014

France : **48 ZSC**

Région atlantique française : **14 ZSC**

Bretagne : **2* ZSC**

*non cartographié, mais présent (données complémentaires aux cartographies Natura 2000).

Habitat UE 3160 : Répartition et état de conservation à l'échelle des Etats membres de l'Union européenne

- Bon état de conservation
- Etat de conservation défavorable inadéquat
- Etat de conservation défavorable mauvais
- Etat de conservation inconnu

Source : EEA, ETCBD | GEBCO, IHO-IOC GEBCO, NGS, DeLorme



Sites Natura 2000 bretons abritant l'habitat



Source : CBNB, 06/2015

Sites Natura 2000 bretons dans lesquels l'habitat 3160 « Lacs et mares dystrophes naturels » est particulièrement bien représenté :

Habitat rare et localisé en Bretagne, le plus souvent associé au complexe des tourbières hautes actives.

Sites Natura 2000 concernés avec précision de la surface occupée par l'habitat (source : cartographies Natura 2000 & BDD habitats du CBN de Brest) :

Code du site	Nom du site	Surface [ha]
FR5300013	Monts d'Arrée centre et est	NC
FR5300002	Marais de Vilaine	NC

ETAT DE CONSERVATION DE L'HABITAT

Résultats du rapportage national 2007-2012 :

Code UE	Aire de répartition	Surface	Structure et fonction	Perspectives futures	Conclusion : état de conservation
3160	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais

Etat à favoriser :

Les mares et étangs dystrophes sont très rares en France et en Bretagne. Leur présence et leur préservation sont étroitement liées à la conservation des zones humides tourbeuses, notamment des tourbières à sphaignes.

Compte-tenu de leur grande rareté, tous les étangs et mares abritant des herbiers à *Utricularia minor* et/ou *Sparganium minimum* devront être conservés. Leur préservation passera par une protection des tourbières à sphaignes, menacées notamment par des changements du régime hydrique (assèchement) et l'enrichissement du milieu. Localement, une gestion de la végétation entourant les mares peut s'avérer nécessaire pour limiter la concurrence végétale (ex. gestion des mares à *Sparganium minimum* dans le marais de la Platière en Saint-Dolay par le Département du Morbihan).